

Mesdames, Messieurs

Le CMOB organise son déballage de printemps, le **SAMEDI 12 JUIN 2021 de 9h à 17h**, sur la place de la Commune de Paris (place du marché).

La mise en place s'effectue de **6h 30 à 9h impérativement**.

A votre arrivée, vous devez obligatoirement stationner sur le parking attenant et aller à l'accueil vous concernant retirer votre dossier d'emplacement, avant votre entrée sur le site.

Voir les explications au verso de ce courrier.

Le rangement s'effectue à partir de **17h** et les sorties de la place seront fermées impérativement à **18h 30**.

Il ne faudra pas oublier de laisser l'emplacement propre (des bennes de récupération sont à votre disposition)

Pièces justificatives à fournir :

Pour les particuliers :

1. Remplir **obligatoirement** sur le bulletin d'inscription joint à ce courrier l'attestation sur l'honneur certifiant si c'est le 1^{er} ou 2^{ème} vide grenier auquel vous participez depuis le 01/01/2021
2. La carte d'identité ou de séjour de l'exposant pour retirer le dossier d'inscription à votre arrivée.

Pour les professionnels :

1. Le K bis certifiant votre inscription au registre du commerce
2. Le livre de police, à jour à la date de la manifestation, sur lequel sera apposé le cachet de l'organisateur.

Comme les années précédentes, les réservations se feront à l'aide du bulletin joint à ce courrier et dûment complété.

Votre inscription et le règlement est à retourner impérativement avant le **MERCREDI 09 JUIN 2021**.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous organisons des permanences de 17h à 19h dans le local situé dans le bâtiment vestiaires (ALGECO) à droite du Château des Griffons (fléchage).

- Les lundis 31 mai et 7 juin
- Les mercredis 2 et 9 juin
- Les vendredis 28 mai et 4 juin

Un reçu de votre règlement vous sera remis lors du retrait du dossier d'emplacement le jour de la manifestation.

Nous vous rappelons que la vente d'armes est interdite (couteaux, objets tranchants, armes blanches, etc....).

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ CONCERNANT LES EXPOSANTS QUI ONT RÉGLÉ LEUR EMPLACEMENT ET QUI NE POURRONT ÊTRE PRÉSENT LE JOUR DE LA MANIFESTATION

Tournez SVP

MESURES SANITAIRES À RESPECTER POUR LES EXPOSANTS

- Le port du masque est obligatoire pour tous, visiteurs et exposants.
- Les exposants doivent faire respecter la distanciation physique sur leur stand. Si des files d'attente se forment, les personnes doivent se tenir à 1 m minimum de distance les uns des autres.
- Les exposants doivent avoir du gel hydroalcoolique sur leur stand.
- Les visiteurs ne doivent pas toucher les produits.
- Lors du paiement, il faut éviter la manipulation de la monnaie en mettant en place une corbeille pour récupérer l'argent

MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE PAR L'ORGANISATEUR

- Il y aura comme les années précédentes 2 accueils :
 - 1 accueil afin de retirer le document d'emplacement pour les dossiers reçus complets
 - 1 accueil pour compléter ou remplir le dossier de réservation et retirer le document d'emplacement
- Les 2 seront accessibles par un barriérage avec 1m de distance à respecter entre chaque personne.
- Les stands des exposants seront séparés de 2 mètres minimum
- Un sens de circulation sera mis en place dans les allées afin d'éviter au maximum les croisements des personnes (même principe que le marché du dimanche).
- Restauration rapide sur place (FOODTRUCK), seule la vente à emporter est autorisée afin de ne pas générer de regroupement (pas de mange-debout).
- L'organisateur veillera à ce que les consignes soient bien respectées par tous (un service de surveillance des allées sera assuré par des bénévoles).

Pour tous renseignements contacter le 05 57 77 39 81 (boîte vocale) et uniquement ce numéro.

Une réponse vous sera apportée dès que possible.

Le Président du C.M.O Bassens



Gilbert DAILL

PJ : attestation inscription